Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 80 (1992)

Heft: 2

Artikel: Plan d'action en faveur de l'égalité

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-279917

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Plan d'action en faveur de l'égalité

En juin 1988, le Parlement a adopté un projet de loi gouvernemental sur la politique d'égalité jusqu'au milieu des années nonante. Il prévoit un plan d'action quinquennal dont les ambitions, en matière de politique d'égalité, vont beaucoup plus loin que les objectifs fixés précédemment. En outre, des crédits substantiels sont octroyés pour le financement de diverses mesures à prendre au cours de cette période de cinq ans en vue de promouvoir l'égalité.

Le plan couvre cinq secteurs différents, définit des objectifs concrets à atteindre en matière d'égalité et décrit les mesures à prendre pour les réaliser. Les secteurs abordés dans le plan sont les suivants: le rôle de la femme dans l'économie, l'égalité sur le marché du travail, dans l'éducation, au sein de la famille et, enfin, l'influence de la femme.

Voici quelques exemples des objectifs à atteindre avant 1993:

– Au moins dix secteurs professionnels devront avoir une répartition égale des sexes (ils sont quatre aujourd'hui).

– La proportion de femmes assumant des tâches de routine dans un secteur professionnel déterminé ne doit pas être supérieure à la proportion de femmes employées dans ce secteur.

– La proportion de femmes exerçant des fonctions de cadres supérieurs doit être au moins aussi élevée que le pourcentage de femmes employées dans le secteur considéré.

– Aucun des deux sexes ne doit occuper moins de 40% des places dans les filières d'enseignement et cours de formation professionnelle.

– Les hommes doivent être plus nombreux à faire usage des avantages parentaux accordés.

– La proportion d'hommes occupés dans le secteur public de la prise en charge de l'enfance doit augmenter.

– D'ici là, la représentation des femmes au sein des organismes publics devra atteindre 30%, et être portée à 40% en 1995. Si les 30% ne sont pas atteints en 1992, le gouvernement envisagera des mesures législatives.

Diverses initiatives sont actuellement lancées en vue de la réalisation des objectifs fixés par le plan. Elles comprennent des programmes d'action, des mesures de soutien, l'établissement de statistiques, des travaux de recherche, des instructions adressées aux différents services publics nationaux et à d'autres organismes, etc., dans tous les domaines couverts par le plan.

probablement à temps partiel. L'indemnité de congé parental pour l'enfant suivant aurait été calculée sur un salaire diminué. D'où cette forte natalité, qui d'après les premiers chiffres pour 1991, est déjà en train de baisser.

Quand les enfants grandissent

Continuons la liste des mesures de soutien de la famille. Chaque parent a la possibilité de diminuer sa journée de travail d'une heure, avec une réduction proportionnelle de son salaire. Il ne faut pas oublier les allocations familiales que touchent les parents pour chaque enfant. Le nouveau gouvernement vient d'annoncer qu'il refusait de les augmenter en 1992. Ce sera peut-être l'occasion de la première confrontation entre les partis bourgeois et la gauche qui avait promis une augmentation.

Autre point de discussion politique: les garderies. Le gouvernement socialiste avait décrété en 1985 que les municipalités devaient assurer une place de garderie pour chaque enfant de 18 mois à 7 ans, avant 1992. L'objectif est presque atteint, mais le coût est très élevé pour les budgets nationaux et communaux. Le nouveau gouvernement veut insuffler un vent libéral de concurrence. Il vient d'autoriser l'ouverture de garderies privées. Elles bénéficieront de la subvention nationale, mais on parle sérieusement de la réduire (en même temps que d'autres subventions à but social et culturel). Cela signifiera une augmentation correspondante de la part payée par les parents. Le tarif varie de 800 à 1000 couronnes par enfant et par mois, selon les communes. Il est question aussi d'encourager la garde des enfants à la maison en redirigeant la subvention. Elle pourrait être versée aux parents et non plus à la garderie, ce qui leur donnerait un véritable choix. Il est certain que le train de vie suédois suppose deux salaires pour la majorité des familles.

Une vieillesse dans la dignité

Si l'on pense, comme l'a écrit Simone de Beauvoir, qu'une société peut se juger d'après la manière dont elle traite ses personnes âgées, alors la Suède mérite la palme. Une retraite confortable, la possibilité de rester dans son logement grâce à une contribution municipale en cas de nécessité, beaucoup d'activités culturelles font des vieillards dignes à la charge de personne. Les femmes âgées, qui sont restées pour la plupart à la maison, ne sont pas des laissées pour compte.

Avenir incertain

Mais voilà que l'indice de croissance économique est voisin du zéro depuis un an. Les milieux de l'industrie et du commerce soutiennent que l'accord de l'EEE puis l'entrée de la Suède dans la CEE vont stimuler et assainir l'économie sclérosée par un appareil étatique très lourd et des impôts les plus élevés du monde. Le nouveau gouvernement va pratiquer une politique de réduction des dépenses publiques et de la TVA, en vue de s'aligner sur le reste de l'Europe.

Souhaitons que ces transformations ne se fassent pas au prix de trop de sacrifices dans le domaine du social, où les femmes restent les plus vulnérables, et qu'ainsi les Suédoises puissent continuer leur progression vers une égalité vécue.

Odile Gordon-Lennox

Une retraite digne, l'occasion de profiter pleinement de la vie.